



Exonération de plus-value

Par Brigitte567

Je suis à ls retraite avec une faible pension de moins de 11.000 Euro par ans. J'ai mis un terrain constructible en vente.
Je peux bénéficier d'une exonération de plus-value immobilier.
Doit-je payer la taxe communale et nationale?
Je suis non resident (je vis en Allemagne).
Merci de votre réponse.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes exonéré en tant que non résident fiscal .
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864>
[/url]

Par UnNotairedelOuest

Cher Kang74,
Vous n'avez pas l'impression de répondre un peu vite....
Votre réponse est fausse....
Brigitte aura éventuellement de l'impôt sur la plus-value à payer.